



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Journalistes

Question écrite n° 50725

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les dérives, chaque jour plus importantes, constatées dans le monde de la communication à l'égard des pratiques dites des « menages », consistant à ce que des journalistes titulaires d'une carte de presse multiplient des interventions promotionnelles payantes. Ces interventions publicitaires mériteraient réflexion et réglementation, car elles ne semblent guère compatibles avec la déontologie de la presse qui interdit à un journaliste dans l'exercice de ses fonctions de faire la promotion publicitaire de produits ou d'activités qu'il serait éventuellement amené à commenter. Il lui demande s'il envisage, effectivement, de mener une réflexion à l'égard de ces pratiques (Le Monde du 29 mars 1997).

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50725

**Rubrique :** Presse

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1975